

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 250613AR104CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement - Rue du Général Houchard à HONDSCHOOTE**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme VANDENBERGHE Margot de réglementer le stationnement Rue du Général Houchard le Samedi 21 juin 2025,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 3 places de stationnement le Samedi 21 juin 2025, face au n°11 rue du Général Houchard à Hondschoote.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme VANDENBERGHE Margot, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 13 juin 2025

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

